

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à onze heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de Gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Nadine GIRARD, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Didier PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Présence de Madame Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG84, de Madame Muriel DURNEY et de Madame Marie Mélanie GODARD, Directrices Adjointes.

Monsieur Maurice CHABERT souhaite la bienvenue à ses collègues.

Il est proposé d'examiner tout de suite le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2025

M.MOSSE demande à ce que sa remarque relative au déploiement d'un plateforme numérique au CDG soit ajoutée au PV de cette séance. Il rappelle que sa question provient d'une interrogation portant sur la sécurité des transmissions des données personnelles entre le CDG et les collectivités. Cette plateforme numérique permettrait de déposer des documents, en toute sécurité avec des accès autorisés.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Convention avec la ville d'Avignon – tarif réduit à l'entrée des établissements nautiques de la ville

La parole est laissée à Marie Mélanie GODARD.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la Ville d'Avignon qui permettrait aux agents du CDG 84 de bénéficier de tarifs réduits à l'entrée des établissements aquatiques de la Ville.

Cette convention, d'une durée d'un an (de date à date), est sans impact financier pour le CDG 84.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'approuver les termes de cette convention, telle qu'elle a été annexée à la délibération et autorisent Monsieur le Président à la signer.

Modification du tableau des effectifs

Le Président laisse la parole à Mme Isabelle PIGOULLIE – RODULFO.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir examiner ce rapport présentant une modification du tableau des effectifs, suite à la réussite au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques d'un des archivistes du CDG 84.

Cette nomination en tant que stagiaire suite à concours est proposée au 1er mars 2026.

Les crédits sont inscrits au BP 2026.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité ce tableau des effectifs avec cette modification au 01/03/2026.

Rapport d'orientations budgétaires

Le Président laisse la parole à Mme Isabelle PIGOULLIE – RODULFO.

1 Les éléments de contexte

Il existe une forte incertitude sur la situation économique liée tant au niveau national qu'international avec notamment la politique commerciale américaine,

La réduction du déficit public sous 5% du PIB touche fortement les collectivités territoriales avec gel de la DGF et des contributions importantes.

Publié sur le site internet du CDG le 24/12/2025

Des prévisions 2026 : croissance du PIB 0,9%, taux de chômage autour de 7,6%, taux de progression de l'inflation de 1,3%, indice des prix à la consommation 2,1% mais une diminution du prix de l'énergie domestique de 6,9%.

La baisse des taux d'intérêt peut laisser envisager un rebond des investissements pour les ménages et entreprises.

Ce contexte a des conséquences importantes pour les collectivités territoriales :

- Maîtrise des charges de gestion courante et la masse salariale
- Diminution des investissements
- Capacités d'autofinancement faibles

Pour les dépenses de gestion du personnel, les collectivités territoriales sont confrontées à une hausse obligatoire de dépenses depuis plusieurs années :

- Haute de la cotisation CNRACL
- Mise en place de la PSC
- GPEC (promotion interne, avancement de grade, revalorisation cadres d'emplois, prime du pouvoir d'achat)
- A la demande des élus, des simplifications administratives devraient être décidées (décrets publiés le 19 11 2025 qui assouplissent la gestion des RH et le statut de la fonction publique territoriale)
- La gestion des ressources humaines est une préoccupation des élus :
- Difficulté de recrutement (métiers en tension) et fidélisation des jeunes générations,
- Maintien dans l'emploi, reclassement, usure professionnelle
- Un absentéisme important 9,5% dans le département du Vaucluse.

Le Centre de Gestion est identifié sur le territoire Vauclusien comme un établissement support pour résoudre les problématiques RH et liés aux organisations.

2 - L' accompagnement du CDG

L'action des Centres de gestion s'inscrit en 2026 dans un contexte tendu et d'instabilité politique national.

Les élections municipales prévues les 15 et 22 mars peuvent entraîner des changements de gouvernance politique tant dans des petites communes que des grandes structures.

Le renouvellement du CA du CDG interviendra dans les 4 mois suivant les élections municipales soit avant le 20 07 2026.

Il est à noter la même année le renouvellement des représentants du personnel siégeant dans les instances paritaires du CDG (collectivités de moins de 50 agents).

Outre les missions obligatoires dévolues aux centres de gestion, les services du CDG 84 sont de plus en plus sollicités par les communes et les établissements publics :

- pour des problèmes très techniques (paye, allocation chômage, carrière, rédaction d'arrêtés et de délibérations),
- Pour des gestions de conflits, des démissions, licenciements (calcul des indemnités et des tractations financières liées à des ruptures conventionnelles)
- pour des difficultés de recrutement sur des postes stratégiques pour leurs services (RH, finances, marchés publics, services techniques) et secrétaires généraux de mairie,

Aujourd'hui, le CDG assure :

⇒ **Des missions obligatoires** dévolues par la loi pour 213 collectivités et une affiliée à titre volontaire,

- ⇒ **16 missions facultatives qui ont été mises en place depuis 10 ans**
 - La médecine professionnelle, la fonction ACFI, les aménagements de poste, l'ergonomie, l'accompagnement social et psychologique
 - L'aide au recrutement, au remplacement, bilan professionnel, coaching individuel et d'équipe
 - La réalisation de payes, le calcul d'allocation de retour à l'emploi, l'accompagnement pour constituer les dossiers de retraite
 - Conseil en organisation, la médiation et l'assistance à l'archivage.

3 - Le bilan des actions de l'année 2025

- Les modules Renfort de Compétences pour les agents nouvellement en poste dans les collectivités (RH, Finances, Etat civil et urbanisme) sont très demandés avec une forte participation,
 - La désignation d'un référent déontologie pour les élus,
 - La mise en œuvre du contrat groupe sur la prévoyance et la santé avec l'aide d'un AMO (170 collectivités ont adhéré au contrat groupe prévoyance et 100 pour le contrat groupe santé),
 - Le renouvellement du contrat groupe assurance statutaire pour les collectivités en deçà de 30 agents et au-dessus de ce seuil,
 - La mise en œuvre de la réforme sur le statut de secrétaires généraux de mairie avec un Plan de promotion interne,
- Le développement d'un réseau de Secrétaires Généraux de Mairie avec des réunions sur le territoire autour de différents thèmes
- La Participation aux Forums, salons, écoles, universités pour promouvoir l'emploi public
 - La dématérialisation des dossiers de promotion interne
 - La mise en place d'un groupe de travail sur l'absentéisme et sur le retour à l'emploi,
 - La publication d'un guide concernant le métier d' ATSEM
 - Le développement du service de Médecine préventive avec une équipe de 5 médecins vacataires et une équipe pluridisciplinaire psychologues et assistante sociale,
 - Le lancement des Matinales infos sur le territoire qui connaissent une forte participation
 - La réalisation d'une salle de conseil d'administration moderne et bien équipée

4 - Les projets du CDG 84 pour 2026

- La mise en place de la comptabilité analytique pour le CDG
- Les permanences (à la demande) dans les collectivités pour le suivi des carrières et dossiers retraite
- Le développement du service archivage avec une formation à l'archivage électronique,
- La mise en place d'un nouveau conseil d'administration en juin-juillet,
- L'accompagnement des nouveaux élus après les élections municipales,
- L'organisation d'une Journée Portes ouvertes en septembre
 - La promotion de l'attractivité de la Fonction Publique
- L'organisation des élections professionnelles CST CAP F3SCT : désignation de nouveaux représentants du personnel
- La dématérialisation des dossiers des copies pour les concours et examens
- Le développement des actions de prévention sur les thèmes de santé publiques par les trois infirmières et des actions de sensibilisation en lien avec la MNT

L'enjeu des prochaines années est de stabiliser les missions facultatives mais également de renforcer la technicité RH sur deux secteurs très demandés par les CT pour accompagner au mieux les collectivités territoriales.

- Développement de la Paye à Façon pour les petites CT(changement du logiciel Paye)
- Service de remplacement (un agent itinérant pour faire des remplacements administratifs SGM, RH et Finances).
- Mais également le développement de l'archivage électronique

- En interne, plusieurs actions ont été entreprises :
- Validation de 4 régimes de travail,
- L'adoption du Plan de Formation 2025- 2028 et du règlement de Formation,
- La mise à jour du règlement intérieur,
- L'élaboration document du document d'évaluation des risques,
- La publication d'une Lettre d'information en interne,
- Des Formations en intra pour les agents et pour les membres du conseil de direction,
- Des formations liées à la sécurité (premiers gestes de secours, incendie) et exercices évacuation des locaux.

5 - Les orientations budgétaires 2026

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement (011) sont stables par rapport à l'exercice 2025 et aux modifications liées au changement de nomenclature M57 (vacances des médecins, remboursement des décharges d'activité des services des organisations syndicales ont basculé sur le 011).

Les dépenses du personnel (012) sont impactées par les réformes décidées par le gouvernement, le GVT, la hausse des cotisations CNRACL et le développement des services effectuant des missions facultatives. Elles sont en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes

- Il est à noter une diminution des subventions accordées par différents partenaires institutionnels aux centres de gestion.
- Malgré cela, au 15 décembre 2025, les recettes étaient sensiblement les mêmes que l'année précédente à la même date issues pour 40 % liées aux missions obligatoires et 60% aux missions facultatives.
- Il est à noter que le CDG ne bénéficie d'aucune subvention à part le FIPHFP. La contribution de la CNRACL est en nette diminution,

Par une gestion rigoureuse, le CDG peut dans les prochaines années :

- accompagner avec efficience et efficacité les collectivités dans la gestion de leur politique RH,
- - Continuer à être facilitateur pour les aider à gérer leurs problématiques,
- - Favoriser le développement des compétences et le recrutement de bons profils
- Et mener des actions de proximité sur le territoire, et en maintenant un taux de cotisation obligatoire identique (0,7% de la masse salariale) et une tarification adaptée.

DES POINTS DE VIGILANCE A SURVEILLER

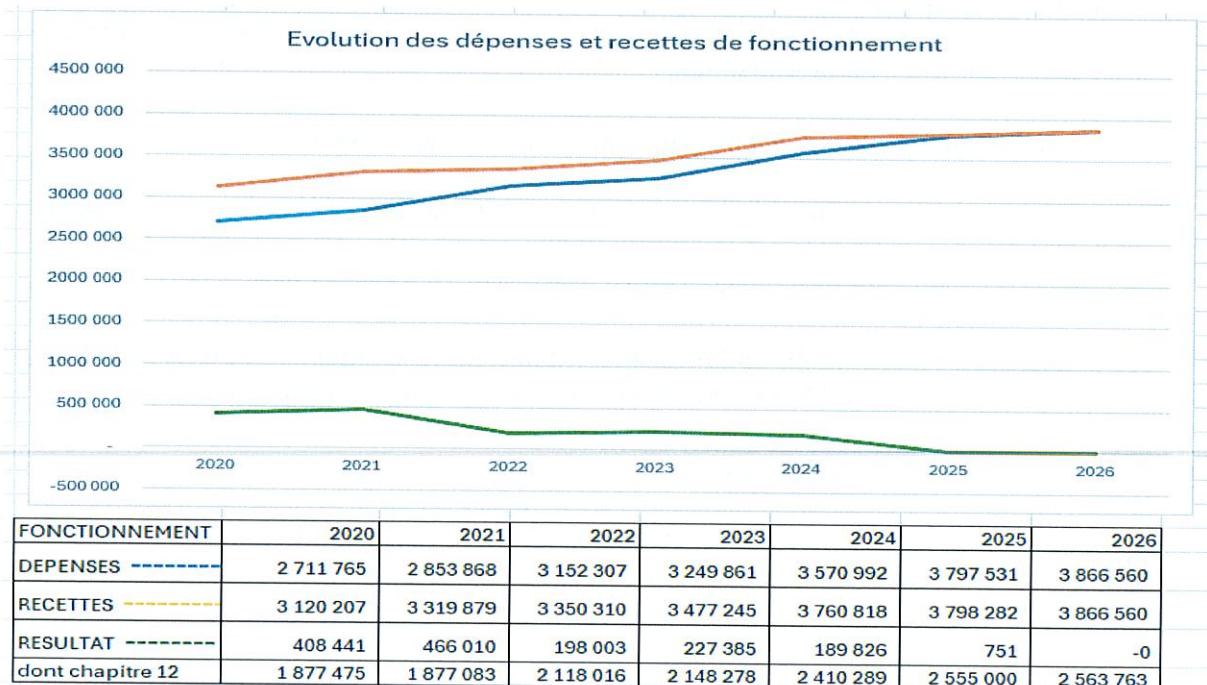
- L'exigence des collectivités territoriales et établissements publics vis-à-vis du Centre de Gestion,
- Le CDG doit s'adapter aux changements induis par les nouvelles dispositions réglementaires et l'évolution du contexte sociétal :
 - en favorisant les mutualisations,
 - en travaillant avec différents partenaires (université, services, Etat, intercommunalités)
 - en fédérant des réseaux professionnels (secrétaire de Mairie, directrices de CCAS) .

- En renforçant son expertise et professionnalisme (paye et emploi).

Le bilan financier

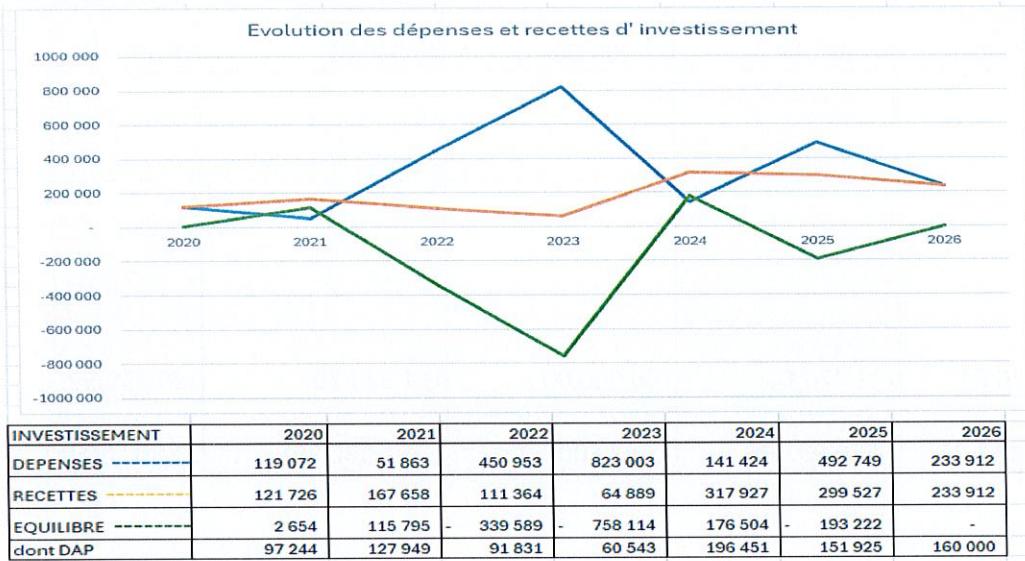
- La cotisation obligatoire reste la même depuis 2012 soit **0,7%** de la masse salariale
- La cotisation additionnelle pour l'hygiène et la sécurité et la fonction ACFI reste la même depuis son installation soit **0,07%** de la masse salariale
- La tarification pour les prestations de Missions facultatives est adaptée
- Toutefois, des évolutions règlementaires peuvent entraîner des diminutions de recettes mais qui peuvent être compensées par d'autres adhésions (exemple révision de la périodicité des visites médicales pour le service de médecine préventive).
- Au niveau de l'investissement , des travaux ont été entrepris régulièrement pour entretenir le bâtiment et favoriser les conditions de travail (équipements informatiques et ergonomiques).
- Par ailleurs, une extension du bâtiment a été réalisée en 2022 pour accueillir les services de médecine professionnelle et de santé et sécurité au travail,
- La salle du conseil d'administration a fait l'objet d'une rénovation complète tant sur le plan technique (économie d'énergie) que pour l'accueil de 70 personnes au maximum selon plusieurs configurations,
- Des projets sont étudiés et pourront être présentés lors de la prochaine mandature visant à aménager le « pré » en places de parking avec panneau solaire, et à remplacer la chaudière existante.

Evolution du fonctionnement 2020-2026



2025/038

Evolution investissement 2020-2026



Projection fonctionnement 2024-2025-2026

Fonctionnement	BUDGET 2024	REEL 2024	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026
Recettes					
013- Atténuation de charges	25 000,00	15 261,25	15 000,00	20 000,00	20 000,00
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	3 292 140,81	3 359 297,24	3 337 871,78	3 458 981,65	3 521 500,00
74 - Dotations et participations	75 000,00	136 627,94	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75 - Autre produits de gestion courante	220 000,00	249 268,14	275 000,00	304 300,00	310 060,00
77 - Produits spécifiques	10 000,00	363,70	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total recettes fonctionnement	3 622 140,81	3 760 818,27	3 642 871,78	3 798 281,65	3 866 560,00
Dépenses					

011 - Charges à caractère général	1 342 189,15	875 773,82	1 371 500,00	895 430,04	960 097,00
012- Charges de personnel et FA	2 650 446,22	2 410 289,43	2 855 000,00	2 577 913,72	2 563 763,48
65 - Autres charges de gestion courante	148 000,00	127 144,76	196 000,00	126 212,00	132 700,00
67 - Charges spécifiques	65 000,00	36 307,41	65 000,00	46 050,52	50 000,00
23 - Virement à la section d'investissement					
042 - Opérations d'ordre - Dotation amortissement des immobilisations	121 476,64	121 476,64	200 000,00	151 924,70	159 999,52
Total dépenses fonctionnement	4 327 112,01	3 570 992,06	4 687 500,00	3 797 530,98	3 866 560,00

Projection des recettes

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REEL 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
COTISATIONS OBLIGATOIRES	1 632 000,00	1 688 859,01	1 680 000,00	1 700 000,00
COTISATIONS ADDITIONNELLES - HYGIENE ET SECURITE	191 140,81	180 774,99	179 371,78	180 000,00
INTERVENTION PSYCHOLOGIQUE	20 000,00	20 093,75	20 000,00	40 000,00
DIAGNOSTIC IPRS	45 000,00	49 170,00	45 000,00	20 000,00
COLLEGE DE DEONTOLOGIE	1 500,00	3 409,00	1 500,00	2 000,00
ACCOMPAGNEMENT RETRAITE	2 000,00	2 400,00	2 000,00	4 000,00
AIDE A ARCHIVAGE	30 000,00	56 500,00	56 000,00	60 000,00
BILAN PROFESSIONNEL	10 000,00	10 350,00	10 000,00	10 000,00
CALCUL ALLOCATIONS CHOMAGE	2 000,00	1 950,00	2 000,00	3 000,00
COMITE DE DEVELOPPEMENT	5 000,00	5 130,00	5 000,00	2 500,00
CONSEIL EN ORGANISATION	21 000,00	20 650,00	21 000,00	11 000,00
PAIE A FACON	22 000,00	22 835,00	22 000,00	23 000,00
MEDIATION	500,00	400,00	1 000,00	1 000,00
ASSISTANCE REEMPLACEMENT et RECRUTEMENT	3 000,00	1 500,00	3 000,00	3 000,00
MEDECINE PREVENTIVE et VACCINATION	1 075 000,00	1 109 163,02	1 102 000,00	1 203 500,00
CONSEIL DE DISCIPLINE	8 000,00	5 267,95	5 000,00	5 000,00
COUT LAUREAT	15 000,00	15 168,90	10 000,00	10 000,00
CONSEIL MEDICAL	44 000,00	43 500,00	43 000,00	43 500,00
REBOURSEMENT FRAIS DE CONCOURS	13 000,00	122 175,62	130 000,00	200 000,00
CONVENTION FIPH	65 000,00	130 187,94	-	-
CONVENTION CNRACL	10 000,00	6 440,00	4 815,94	5 000,00
FCTVA	-	-	5 184,06	5 000,00
ASSURANCE STATUTAIRE	220 000,00	248 998,91	240 000,00	250 000,00
PSC	-	-	35 000,00	45 000,00
TOTAL	3 435 140,81	3 744 924,09	3 622 871,78	3 826 500,00

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration prennent acte du rapport d'orientations budgétaires.

Fiche financière examen professionnel AG ASE Cl. Exceptionnelle

La parole est laissée à Marie Mélanie GODARD.

En application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestions, le CDG coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'exams relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

La fiche récapitulative fixant d'une part le coût global, et d'autre part le coût lauréat, pour l'**examen professionnel d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle** organisé en 2025 par le CDG84 est annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité :

- D'approuver l'annexe financière ci-jointe,
- D'approuver les coûts lauréat applicables aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Actualisation de la convention retraite – modification de la prestation complémentaire

La parole est laissée à Marie Mélanie GODARD.

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et le CDG de Vaucluse, le service Retraites du CDG est chargé d'une double mission :

- une mission d'information destinée aux collectivités affiliées : le service Retraites est à la disposition des collectivités affiliées (services RH ou personnes chargées du traitement des dossiers) pour les renseigner sur la réglementation des fonds gérés par la Caisse des dépôts (CNRACL, IRCANTEC, RAFP), les différentes procédures qui en découlent et tous les processus liés au droit à l'information. Les agents des collectivités affiliées peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé, une fois au cours de leur carrière, selon les conditions fixées par la Caisse des Dépôts.
- une mission d'intervention pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées sur les dossiers et processus CNRACL : le service Retraites contrôle les dossiers qui lui sont transmis (validation de services, rétablissement des droits au Régime Général et à l'IRCANTEC, liquidation des droits à retraite progressive, liquidation des droits à pension normale, d'invalidité, autres...).

Depuis 2022, le pôle Appui aux collectivités du CDG84 propose, en plus de ces missions obligatoires, une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites. La convention prévoit notamment la gestion de la Qualification du Compte Individuel Retraite et des avis préalables, procédures supprimées par la CNRACL ainsi que les corrections des anomalies N4DS, remplacée aujourd'hui par la DSN. Au-delà de ces modifications qui nécessitent une mise à jour de la convention, il s'avère que le besoin des collectivités a évolué. En pratique, la convention existante permet actuellement aux collectivités de confier la constitution des dossiers de liquidation de pension au CDG (au tarif de 200€ par dossier) mais n'est plus suffisante. Il s'avère en effet que de nombreuses collectivités rencontrent des difficultés pour assurer leurs obligations en matière de droit à l'information de leurs agents.

Une nouvelle convention est donc proposée. Elle permettra au CDG84 de prendre en charge, en sus de la mission obligatoire et à la demande de la collectivité, les missions suivantes :

- Contrôle et régularisation d'un Compte Individuel Retraite (CIR) CNRACL,
- Substitution à la collectivité en matière de droit à l'information : étude des droits (comprenant le contrôle du CIR) et information des agents CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite,
- Réalisation complète des dossiers de liquidation (dont retraite progressive) : contrôle du CIR, constitution du dossier sur Pep's, téléversement des pièces justificatives, suivi du dossier jusqu'à l'attribution des droits par la CNRACL.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Action	Tarif
Contrôle et régularisation de CIR	50 €
Substitution à la collectivité en matière de droit à l'information (contrôle du CIR, étude des droits et entretien téléphonique/visio/présentiel avec la collectivité et l'agent)	100 €

2025/040

Retraite progressive :	
- Constitution du dossier de liquidation de retraite progressive	150 €
- Constitution du dossier de liquidation de retraite définitive après retraite progressive	100 €
Constitution d'un dossier de liquidation de pension	200 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'approuver les termes de la convention ainsi que les tarifs proposés.

L'ordre du jour envoyé aux membres du Conseil d'Administration étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

